Allaitement maternel

Cohabitation à l'hôpital

Après la naissance, on recommande que vous gardiez le bébé avec vous dans la chambre 24 heures sur 24. Cela s'appelle « cohabiter ». La cohabitation est sans danger pour les bébés en bonne santé et leurs mamans. C'est recommandé par American Academy of Pediatrics.

LES AVANTAGES DE LA CO-HABITATION.

- Vous pouvez faire connaissance avec votre bébé en le tenant, le cajolant et en répondant à ses signaux.
- Votre bébé pleurera moins que les bébés qui sont loin de leurs mères.
- Ce sera plus facile d'apprendre à allaiter et votre bébé prendre du poids plus rapidement.
- En fait, les mamans qui gardent leur bébé avec elles pendant la nuit donnent mieux.

UNE COHABITATION RÉUSSIE

- Il est important que quelqu'un reste avec vous pour vous aider la nuit avec le bébé. Cela est d'autant plus utile si vous avez eu une césarienne.
- Quand vous êtes éveillée, vous pouvez tenir le bébé dans votre lit ou dans une chaise.
- Le fait de tenir le bébé sur votre poitrine, peau contre peau autant que possible pendant que vous êtes à l'hôpital facilitera l'allaitement. Votre bébé sera aussi bien au chaud et se sentira en sécurité.
- Soyez consciente que votre bébé aura peut-être beaucoup sommeil au cours des premières 24 heures. C'est le moment idéal pour garder votre bébé peau contre peau.
- Nourrissez votre bébé dès qu'il fait signe qu'il a faim, par exemple s'il se suce les doigts, s'il cherche, s'il bouge les yeux rapidement ou s'il fait des bruits de tétée.
- Si votre bébé ne fait pas signe qu'il a faim après 3 ou 4 heures, placez-le peau contre peau. Dès les premiers signes de faim, exprimez du lait pour l'aider à saisir le mamelon.
- Recevez un minimum de visiteurs afin de vous reposer autant que possible.
- Votre bébé doit être dans son berceau près de votre lit quand vous dormez. Une autre personne vigilante peut tenir votre bébé lorsque vous dormez.

MISSOURI DEPARTMENT OF HEALTH AND SENIOR SERVICES
WIC and Nutrition Services
P.O. Box 570 Jefferson City, MO 65102-0570 573-751-6204
Un employeur à égalité des chances à l'embauche / discrimination positive.
Les services sont fournis sur une base non discriminatoire.

health.mo.gov/living/families/wic